

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.055
Objet

Construction du Groupe
Scolaire de l'Yeuse.
Emprunt

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1970

DATE D'AFFICHAGE

29 juin 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 19

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix
le vingt six juin à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, **BUJARD**, LANUSSE,
GACHET, COLLE, BOUCHET, NAULIN, Mme BIDEAU, MM. BOUDEY,
BERLAND, BROTEAU, OSQUIGUIL, POUGET, REIX, STIPAL, TETARD,
NARTEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VULTAGGIO par M. le Maire

Absents : MM. Melle FOUCHE, MM. BETOUS, DOMEQ, CAMBLONG.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

Par arrêté ministériel en date du 10 Avril 1970, le projet
de construction d'une première tranche de quatre classes maternelles
au groupe scolaire de l'YEUSE a été agréé.

Une subvention de 220.248 F ayant été allouée pour cette
opération, la Caisse des dépôts et Consignations consentira
probablement à la Ville un prêt de l'ordre de 250.000 F.

Le coût total du projet, qui comporte également la
construction de locaux annexes indispensables au fonctionnement
de ce nouveau groupe scolaire, a été évalué à 1.165.000 F.

Il convient en conséquence de rechercher un financement
complémentaire auprès d'organismes privés.

"LA FRANCE MUTUALISTE", 44 avenue de Villiers - PARIS (17^{ème})
accepterait de consentir pour cette opération, un prêt de 400.000 F
remboursable en quinze ans, au taux de 8,75 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de la commission des Finances,

DECIDE :

- de solliciter auprès de "LA FRANCE MUTUALISTE" 44, Avenue de
Villiers PARIS 17^{ème} un prêt de 400.000 F pour la construction
du groupe scolaire de l'YEUSE.

.....

- d'accepter les conditions de l'organisme prêteur à savoir :

- taux d'intérêt 8,75 %
- durée d'amortissement 15 ans
- remboursement par annuités constantes de 48 893,52 F.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER. le 17 JUIL. 1970

Le Sous-Prefet,



Pour extrait conforme
Pour le Maire
Adjoint Délégué,